



Conditions d'accès 2012



National

Valable pour tout annonceur ayant plus de 3 points de vente/ commerces en Belgique ou à l'étranger ou si son activité principale est à caractère national.

Le tarif national donne accès obligatoirement aux 5 éditions du Soir.

Régional

Valable pour tout annonceur ayant 2 ou 3 points de vente/ commerces en Belgique ou à l'étranger et dont l'activité principale n'a pas un caractère national.

Le tarif régional donne accès à 3 éditions maximum du Soir, au choix de l'annonceur.

Local

Valable pour tout annonceur n'ayant qu'un seul et unique point de vente/ commerce en Belgique ou à l'étranger et dont la zone de chalandise est locale.

Le tarif local ne donne accès qu'à une seule et unique édition du Soir.

'Un annonceur national peut accéder aux tarifs régionaux et locaux pour toute annonce faisant référence à une zone de chalandise restreinte et/ou dans le cas de la mention d'1 ou 2 adresses de l'annonceur.'

Possibilités de passerelles :

- ☑ 1 annonceur local peut s'il le souhaite bénéficier des tarifs et des éditions régionaux et nationaux
- ☑ 1 annonceur régional peut s'il le souhaite bénéficier du tarif national
- ☑ 1 annonceur national peut bénéficier du tarif régional et des éditions régionales uniquement dans le cadre d'une (ré)ouverture d'un point de vente ou de promotions (hors périodes de soldes) au sein d'un point de vente. Limité à 3 éditions.

Condition d'accès supplémentaire au tarif régional ou local : pas d'utilisation de média à caractère national.